

Évaluation du Diplôme Inter-Universitaire « Conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » Principes et mise en œuvre

Préambule

La mise en place d'un Diplôme inter-universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires-stagiaires en alternance. Il s'inscrit dans le continuum de formation proposée aux néo-titulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).

Le DIU prend appui sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Mis en œuvre à l'INSPÉ de Bretagne, il relève de la formation continue et vise la construction d'une professionnalité adossée à la maîtrise des attendus de ce référentiel. L'obtention du DIU valide la montée en expertise du professeur stagiaire à partir d'une question professionnelle liée à son terrain d'exercice et éclairée par les apports de la recherche.

La production sur laquelle s'appuie la validation du DIU prend la forme d'un portfolio (sous format numérique ou papier) composé d'une fiche d'auto-positionnement, des fiches de visite, d'une présentation d'une question professionnelle qui a pu être identifiée à l'issue de la première visite, des documents permettant de rendre compte de l'itinéraire personnel de recherche en éducation (compte-rendu de lectures, de conférences ou de séminaires, problématisation de la question professionnelle, méthodologie du recueil de données et analyse des données). La conclusion rédigée en fin de portfolio donne à voir la capacité à transposer des résultats de recherche en éducation pour penser et faire évoluer sa pratique professionnelle. La conclusion s'achève par des perspectives.

Principes généraux

- Les fonctionnaires stagiaires mi-temps sont inscrits dans une formation diplômante. Cette formation continue repose sur le principe de l'alternance et est adossée au cadre réglementaire du référentiel professionnel [Bulletin officiel du 25 juillet 2013](#).
- Les compétences professionnelles travaillées sont évaluées par le stagiaire, le binôme de tuteurs et le référent de l'itinéraire personnel de recherche en éducation (IPRE). L'évaluation donne lieu à un positionnement sur une échelle de maîtrise qui prend en compte l'observation et l'analyse de stage, l'engagement dans l'IPRE, et l'implication dans les différents temps de formation.
- La validation du DIU prend en compte l'engagement du stagiaire dans toutes les dimensions de sa formation.

Modalités d'évaluation des compétences en cours de formation

L'évaluation du DIU valorise l'engagement du fonctionnaire stagiaire dans une démarche de développement professionnel mise en œuvre tout au long du parcours de formation.

- La démarche d'évaluation est portée par l'équipe pédagogique et notamment par les tuteurs universitaires et le référent IPRE, elle accorde une place déterminante à la démarche d'auto-évaluation.
- Entre septembre et janvier, le portfolio est alimenté par le bilan d'auto-positionnement, la première visite, le bilan de période. Cette première période est aussi l'occasion d'identifier la question professionnelle qui sera mise au travail lors de l'IPRE. Cette question est développée dans le portfolio et des perspectives sont envisagées pour la deuxième partie de l'année de formation. Ces premiers éléments seront pris en compte pour éclairer l'avis du directeur de l'INSPÉ dans le cadre de la titularisation.
- Entre février et mai, le dossier est complété par la visite 2, le bilan de période, la production relative à l'IPRE.
- A partir du mois de mai, le fonctionnaire stagiaire présente la logique de son parcours au cours d'un oral de restitution. L'auditoire peut être composé de fonctionnaires stagiaires, d'étudiants de master MEEF, de formateurs.

Outil d'évaluation et de positionnement

Les items sur lesquels s'appuie l'évaluation du DIU sont inspirés du référentiel former aux métiers du professorat et de l'éducation au XXIème siècle qui lui-même s'appuie sur le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation. Trois focales "métier" (F1 à F3) et une focale "Développement professionnel" (F4) seront considérées pour l'évaluation du DIU et pour la titularisation (cf. Paragraphe diplôme et titularisation).

Le niveau 2 est le niveau attendu pour valider le DIU. Les niveaux de maîtrise sont explicités dans le cadrage national.

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid142150/former-aux-metiers-du-professorat-et-de-l-education-au-21e-siecle.html>

Focales "métiers"		N0	N1	N2	N3	N4
F1.Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	Capacité à s'inscrire dans un cadre réglementaire et éthique					NE
	Capacité à s'inscrire dans une démarche collective					
	Capacité à inscrire les élèves dans la communauté éducative					
F2.Le CPE, animateur de la politique éducative de l'EPLÉ et accompagnateur du parcours de formation des élèves	Capacité à mener un projet prenant en compte une évaluation des besoins de l'établissement et / ou des élèves					
	Capacité à collaborer avec des partenaires internes et / ou externes à l'EPLÉ					
	Capacité à concevoir des modalités d'évaluation de l'action et des perspectives d'amélioration					
F3.Le CPE, praticien réflexif	Capacité à se documenter et à communiquer professionnellement					
	Capacité à analyser et évaluer ses pratiques seul et entre pairs et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action					
	Capacité à se former					
Focale "développement"		N0	N1	N2	N3	
F4.S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement	Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques et institutionnelles					NE
	Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches visant à l'amélioration des pratiques et faire évoluer la Vie Scolaire					

professionnel	Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.					
----------------------	--	--	--	--	--	--

L'accompagnement du stage

Le fonctionnaire stagiaire mi-temps bénéficie d'un tutorat mixte dans le cadre de sa formation. Les tuteurs assurent des rencontres régulières sous forme de visites, d'entretiens ou de bilans afin d'accompagner le stagiaire dans le développement et l'évaluation de ses compétences professionnelles.

Septembre - Janvier	Bilan de positionnement (Septembre – Octobre)	Visite 1 (Octobre – Décembre)	Bilan 1 (Décembre- Janvier)
Janvier - Mai	Visite 2 (Janvier – Mars)	Visite(s) <i>supplémentaire(s) si DAP</i>	Bilan 2 (Avril - Mai)

- Le bilan de positionnement permet au stagiaire d'évoquer ses points d'appui et les difficultés perçues.
- La visite donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu de visite co-rédigé par le stagiaire et le (ou les) tuteur(s). Ce compte-rendu peut faire apparaître la question professionnelle qui sera traitée dans l'IPRE.
- Ces éléments sont intégrés au portfolio.

L'itinéraire personnel de recherche en éducation (IPRE)

L'IPRE est un dispositif de formation intégré au portfolio et qui a pour objectif de permettre aux fonctionnaires stagiaires de découvrir des espaces de recherche universitaire, de se familiariser avec le monde professionnel des recherches en éducation et avec le contexte régional et national de la recherche en éducation. La recherche en éducation recouvre toute approche scientifique d'un objet lié à l'éducation, elle est pluridisciplinaire (didactique, sciences de l'éducation, psychologie, sociologie, philosophie...).

Une palette de possibilités (colloques, expositions, journées d'études, articles, sites spécialisés, interview de professionnels impliqués dans des recherches participatives, participation à des séminaires, etc...) est proposée aux étudiants, qui peuvent ainsi construire leur propre itinéraire. Une plateforme dédiée à l'IPRE sur Moodle recense certaines possibilités offertes. Certains événements peuvent être suivis en ligne. Il est par ailleurs possible d'engager des démarches autres que celles proposées, sur proposition du stagiaire ou d'un formateur. À partir d'une question professionnelle identifiée à l'issue de la première visite (et avec l'aide du tuteur), le stagiaire construit son itinéraire et exploite les connaissances scientifiques acquises pour analyser sa pratique et envisager des évolutions. Finalement, le stagiaire produit une expérimentation courte en contexte professionnel et en analyse sa portée.

<https://moodle.inspe-bretagne.fr/course/view.php?id=520>

Objectifs	S'initier à la problématisation d'une question professionnelle et expérimenter en classe Identifier les disciplines associées aux recherches en éducation et leurs spécificités sur le plan épistémologique Se familiariser avec le monde professionnel de la recherche en éducation Connaître les enjeux et méthodes des recherches participatives Formaliser par écrit une démarche d'enquête et savoir en rendre compte.
Compétences	Être capable d'identifier différents espaces scientifiques de recherche en éducation susceptibles de nourrir la réflexion sur la pratique professionnelle Être capable de transposer des résultats de recherche en éducation pour penser / faire évoluer sa pratique professionnelle.

Positionnement et Auto-positionnement de la pratique professionnelle	La phase de positionnement avec les tuteurs peut permettre d'identifier la question professionnelle à l'origine de l'IPRE. Un regroupement par thématique est possible voire souhaité et peut permettre des recherches collaboratives.
Volume horaire	14 heures (+ travail personnel)
Critères d'évaluation de l'IPRE	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier une tension professionnelle et éventuellement institutionnelle. • Décrire l'intérêt des connaissances scientifiques identifiées (article, conférence, séminaire...) pour la question professionnelle traitée. • Produire un compte-rendu d'une expérimentation courte sur quelques activités ou sur 2 séances de classe à titre d'exemple, une méthodologie (analyse a priori-posteriori / design quasi-expérimental/questionnaire...), une • Conduire une discussion sur l'action menée et présenter des perspectives pour la pratique professionnelle future. • Le compte rendu de l'itinéraire personnel comporte entre 10 et 14 pages • Le parcours de formation incluant l'IPRE est présenté à l'oral pendant 10 minutes. Cet oral s'appuie sur un support numérique type power point donnant à voir des éléments de la pratique et la liste des ressources utilisées • L'oral donne lieu à un échange avec l'auditoire d'une durée de 10 à 20 minutes. Il s'agira d'explicitier en quoi une approche des recherches en éducation et/ou des recherches participatives a permis de questionner certains aspects du métier.

La diplomation

Le diplôme est obtenu si le niveau 2 est atteint pour chaque focale de formation (de F1 à F4).
La composition du jury fait l'objet d'un arrêté signé par le président de l'UBO.

La titularisation

L'avis de titularisation émis s'appuie sur les focales F1, F2 et F3 et sur l'avancée à mi parcours pour la focale F4.

AVIS DÉFAVORABLE / Niveau 1 : Le/La professeur(e) – CPE – PsyEN – stagiaire n'a pas atteint le niveau de maîtrise des compétences professionnelles attendues en fin de formation initiale. Un avis synthétique faisant référence aux focales non maîtrisées est requis.

AVIS FAVORABLE / Niveau 2 : Le/La professeur(e) – CPE – PsyEN – stagiaire a atteint le niveau de maîtrise des compétences professionnelles attendues en fin de formation initiale.

Absence d'avis : Évaluation impossible

Situation où il n'est pas possible de donner un avis. Par exemple : prolongation de stage prévue en raison de congés de maladie ou maternité supérieurs à 36 jours ou évaluation impossible en raison d'une autre situation particulière.

La raison de l'absence de l'avis doit être brièvement décrite.

Absence d'avis : Évaluation impossible

*Situation où il n'est pas possible de donner un avis. Par exemple : prolongation de stage prévue en raison de congés de maladie ou maternité supérieurs à 36 jours **ou évaluation impossible en raison d'une autre situation particulière.***

La raison de l'absence de l'avis doit être brièvement décrite.